

Règlement de participation – Concours d'écriture

« Prix Plume d'Or »

Le concours “Prix Plume d'Or” a pour but de valoriser la créativité littéraire des jeunes talents de l'espace francophone africain. La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

1. Conditions de participation

- Être âgé·e de moins de 30 ans à la date de clôture des candidatures.
- Résider dans un pays d'Afrique francophone.
- Rédiger un texte original en français.
- Respecter le thème du concours
- Ne pas soumettre un texte déjà publié (en ligne ou en version papier, auto-édition comprise).
- Remplir le formulaire d'inscription mis à disposition par les organisateurs.

2. Format et présentation du texte

- Être rédigé en français.
- Être inédit et l'œuvre exclusive du/de la participant·e.
- Respecter le thème du concours, communiqué sur l'appel à participation.
- Être titré.
- Mentionner le nom ou le pseudonyme de l'auteur.
- Comporter entre 1 500 mots minimum et 4 000 mots maximum.
- Être présenté en interligne simple.
- Être saisi en police Times New Roman, taille 14.
- Être transmis au format PDF ou Word selon les modalités précisées.

3. Modalités de soumission

- • Chaque participant·e ne peut soumettre qu'un seul texte.
- • Le texte et le formulaire d'inscription doivent être envoyés au plus tard à la date limite indiquée dans l'appel à candidatures.
- • Les documents doivent être transmis via la plateforme précisée.

4. Jury et sélection

- • Les textes seront évalués par un jury composé de professionnel·les du livre et de promoteurs.trices culturel.les de littérature.
- • Le jury se basera sur des critères tels que: la qualité littéraire, l'originalité, le respect du thème, la cohérence stylistique et l'impact du récit.
- • Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

5. Droits et responsabilités

- • En participant, les candidat·es garantissent que leur texte est libre de tout droit de tiers.
- • Les lauréat·es autorisent les organisateurs à publier ou diffuser leur texte, en partie ou en totalité, dans le cadre de la promotion du concours (recueil, site web, réseaux sociaux, etc.), sans contrepartie financière.
- • L'organisation s'engage à mentionner le nom ou le pseudonyme de l'auteur·e dans toute publication.

6. Récompenses

- • Une dotation financière de **150 euros** pour le lauréat.
- • La publication du texte dans un recueil collectif ou sur des plateformes partenaires pour les 10 meilleurs textes.
- • D'autres formes de valorisation du travail de l'auteur·e (rencontres littéraires, ateliers, mentorat...) peuvent avoir lieu en commun accord avec les organisateurs.

7. Acceptation du règlement

- • La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
- • Tout manquement à l'une des conditions énoncées entraînera l'exclusion automatique du concours.